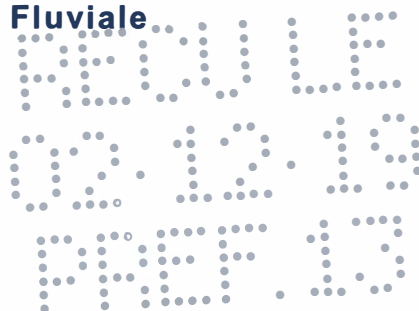




OBJET : Composition du Bureau du Syndicat Mixte

Le 13 novembre 2019, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD (3 voix).
- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Patricia SAEZ, suppléante de M. Patrick BORE (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Michèle FERRER, suppléante de M. Mohamed RAFAI (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Alain SALDUCCI, suppléant de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentante de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- Mme Murielle PERES, suppléante de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Commune de Tarascon :

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

M. Hervé SCHIAVETTI représentant la commune d'Arles (1 voix).

BOULE
02.12.19
PRÉF. 13

DELIBERATION

OBJET : Composition du Bureau du Syndicat Mixte

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 13 novembre 2019 dans l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical a fixé, conformément à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 7.5 des statuts, la composition du Bureau du Syndicat Mixte ainsi qu'il suit :

- La Présidente du Syndicat Mixte.
- 2 Vice-Présidents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**


M^{me} Danielle MILON